Session 2018

**Concours général des métiers**

**Technicien en chaudronnerie industrielle**

**Dossier :**

**Analyse et exploitation de données techniques**

**Durée conseillée : 2 heures 30**

Documents remis à la candidate ou au candidat :

DOSSIER TECHNIQUE : Feuilles DT 1/12 à DT 12/12

* CONTRAT ÉCRIT : DC 1/27
* Question 1À QUESTION 26 : DC 2/27 À DC 10/27

**NOTA** : Dés la distribution du sujet, assurez-vous que l’exemplaire qui vous a été remis est conforme à la liste ci-dessus ; s’il est incomplet, demandez un nouvel exemplaire au responsable de la salle.

La calculatrice est autorisée. Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu’il ne soit pas fait usage d’imprimante.